

**PROPOSITIONS
POUR UNE AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE**

Septembre 2012

COORDINATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION

Sylvie Bessette, conseillère pédagogique (cégep de Sherbrooke)

Monique Lasnier, consultante

Sébastien Piché, enseignant (cégep régional de Lanaudière à L'Assomption) et chargé de projet

Roxanne Poissant, technicienne en information

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, bureau A-7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

www.cvm.qc.ca/arc | lynn.lapostolle@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Comment aménager les conditions de travail du personnel du réseau collégial de façon que la pratique de la recherche présente les caractéristiques suivantes : qu'elle soit attractive et bénéfique pour la carrière? Depuis sa fondation, l'ARC n'a eu de cesse de se prononcer en faveur de l'amélioration de ces conditions. Qui plus est, au cours de la dernière année, au fil des échanges avec les uns et les autres, les membres du conseil d'administration et la direction générale de l'Association ont multiplié les occasions d'en discuter à l'extérieur d'une période de négociation de conventions collectives. C'est donc dans ce contexte que l'ARC a tenu en mars 2012 deux séances de remue-méninge sur le sujet, au cours desquelles plus de 270 idées ont été émises librement. Au lendemain de cette activité, l'équipe de l'ARC a poursuivi le travail de collecte d'idées pour répondre à la question ci-dessus. D'une part, elle a analysé le corpus de 45 entrevues conduites par son chargé de projet Sébastien Piché dans le cadre du projet sur l'histoire de la recherche collégiale, ce qui lui a permis d'ajouter 272 idées à celles énoncées dans le cadre du remue-méninge. D'autre part, elle a également dépouillé un corpus de 10 textes signés par l'Association ou par l'un ou par l'autre des membres de son équipe depuis 1996, ajoutant quelque 60 autres propositions à la liste ainsi dressée. Bref, les idées ne manquent pas puisque plus de 600 ont été énoncées dans ces rencontres, entrevues ou textes!

Les pages qui suivent contiennent une liste de 207 propositions, toutes différentes les unes des autres, issues des 600 idées relevées. Sauf exception pour faciliter le travail, les propositions ne sont donc pas répétées. Celles-ci visent toutes l'amélioration des conditions de pratique de la recherche collégiale et elles sont le reflet d'un vaste corpus, retranscrit ici sans discrimination. Elles portent sur quatre aspects de la situation professionnelle : les ressources humaines, l'organisation, les ressources financières, et les ressources matérielles et technologiques. Outre le plan auquel elles ont été associées, elles sont présentées par catégories.

Les propositions qui portent sur le plan des ressources humaines sont divisées comme suit :

1. propositions liées à la définition et à l'aménagement de la tâche individuelle;
2. propositions relatives à la formation initiale ou continue, comprenant aussi des éléments en matière d'information ou de développement professionnel;
3. propositions liées à l'organisation du travail, au sein d'un établissement ou entre plusieurs organisations;
4. propositions reflétant la volonté de travailler dans une perspective de collégialité.

Celles qui portent sur le plan de l'organisation le sont comme suit :

5. propositions qui portent sur l'organisation de la recherche à l'échelle locale;
6. propositions qui concernent l'organisation de la recherche à l'échelle du réseau collégial ou à l'échelle provinciale, voire nationale ou internationale.

Celles qui portent sur le plan des ressources financières le sont comme suit :

7. propositions relatives aux mesures budgétaires;
8. propositions relatives aux coûts directs de la recherche.

Celles qui portent sur le plan des ressources matérielles et technologiques le sont comme suit :

9. propositions liées aux ressources mises à la disposition de l'enseignement supérieur québécois;
10. propositions liées à des besoins à combler à l'intérieur de l'ordre d'enseignement collégial.

L'effort de catégorisation opéré a pour seul objectif de faciliter la consultation de la liste, et il va de soi que certaines propositions auraient pu appartenir à plusieurs catégories.

Les 207 propositions ci-après reflètent la pensée de chercheuses et chercheurs, de syndicalistes, de membres du personnel enseignant, professionnel ou cadre, de fonctionnaires... pour ne nommer que ceux-là. Les points de vue qu'elles véhiculent sont donc diversifiés. Comment les groupes et les organisations peuvent-elles maintenant contribuer à l'amélioration des conditions de travail de façon que la pratique de la recherche soit attractive et bénéfique pour la carrière au sein du réseau de l'enseignement supérieur? Il leur appartient de se situer en fonction de leur mission, de leur vision, de leurs valeurs et de leurs objectifs...

SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES

Ce premier bloc contient 94 propositions comportant un intérêt sur le plan des ressources humaines. Elles sont regroupées en quatre catégories : 1. propositions liées à la définition et à l'aménagement de la tâche individuelle; 2. propositions relatives à la formation initiale ou continue, comprenant aussi des éléments en matière d'information ou de développement professionnel; 3. propositions liées à l'organisation du travail, au sein d'un établissement ou entre plusieurs organisations; 4. propositions reflétant la volonté de travailler dans une perspective de collégialité. Ces propositions visent l'augmentation de la capacité d'effort des personnels du réseau au développement de la recherche collégiale, notamment pour ce qui concerne les connaissances théoriques et pratiques ainsi que les aptitudes de tous les êtres humains effectivement ou potentiellement capables d'y concourir.

1. Propositions liées à la définition et à l'aménagement de la tâche individuelle
 - 1.1 Faire en sorte que l'établissement « reconnaisse » l'activité de recherche. (Extrait d'entrevue n° 35)
 - 1.2 Miser sur l'aspect volontaire de la pratique de la recherche. (Extrait n° 142 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.3 Faire en sorte que la recherche devienne un élément *normal* de la tâche. (Extrait n° 20 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 1.4 Viser l'association de nouvelles connotations au terme *libération* de l'enseignement, compte tenu du fait que l'enseignement n'est pas une prison. (Extrait n° 30 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 1.5 Réviser le modèle pour le calcul de la tâche (Extrait n° 46 du remue-méninge de l'avant-midi), par exemple en incluant un nouveau paramètre dans le calcul de la charge individuelle. (Extrait d'entrevue n° 127)
 - 1.6 Créer la fonction de chercheuse ou chercheur, à occuper à temps plein ou à temps partiel, d'une part, et de façon permanente ou temporaire, d'autre part. (Extrait d'entrevue n° 189)
 - 1.7 Permettre aux enseignantes et enseignants à temps partiel ou à statut précaire de faire de la recherche. (Extrait n° 14 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 1.8 Offrir aux chercheuses et chercheurs un statut différent, accompagné d'une augmentation de salaire. (Extrait n° 88 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.9 Abolir la notion d'ETC pour ce qui concerne la recherche. (Extrait n° 118 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.10 Supprimer la notion de priorité en ce qui concerne la recherche. (Extrait n° 119 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.11 Permettre aux enseignantes et enseignants dont le statut est précaire de faire de la recherche. (Extrait n° 134 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.12 Accorder la priorité aux chercheuses et chercheurs potentiels au moment de l'embauche. (Extrait n° 112 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.13 Sensibiliser dès leur embauche les enseignantes et enseignants à la possibilité de faire de la recherche, plutôt que d'attendre qu'ils aient acquis de l'expérience et, malheureusement, qu'ils aient été éjectés des réseaux scientifiques. (Extrait n° 10 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 1.14 Tenir compte de l'activité de recherche pour l'acquisition de la permanence. (Extrait n° 15 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.15 Considérer l'activité de recherche comme de l'expérience pertinente. (Extrait n° 116 du remue-méninge de l'avant-midi)

- 1.16 Accélérer la progression des échelons pour les chercheuses et chercheurs. (Extrait n° 113 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 1.17 Mieux reconnaître la diplomation dans les échelles salariales (Extrait n° 31 du remue-méninge de l'après-midi), particulièrement en ce qui concerne la maîtrise ou le doctorat. (Extrait n° 56 du remue-méninge de l'après-midi)
- 1.18 Permettre aux chercheurs et chercheuses d'avoir droit, tous les sept ans, à un congé visant par exemple à faire de la recherche, à s'intégrer à un centre de recherche (Extrait n° 114 du remue-méninge de l'avant-midi) ou rédiger des communications. (Extrait n° 75 du remue-méninge de l'après-midi)
- 1.19 Se pencher sur la possibilité d'intégrer la recherche à l'enseignement. (Extrait du corpus documentaire n° 13-29)
- 1.20 Bonifier le fait d'occuper une double fonction, formée d'enseignement et de recherche (Extrait n° 131 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 1.21 Quantifier la valeur de l'activité de recherche en utilisant la notion de cours comme mesure. (Extrait n° 132 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 1.22 Accentuer les « transferts de compétences » entre recherche, enseignement et création, entre les disciplines et entre les différentes formes de pédagogie pratiquées. (Extrait du corpus documentaire n° 13-31)
- 1.23 Inscrire la recherche dans la tâche du personnel professionnel. (Extrait d'entrevue n° 214)
- 1.24 Accepter de libérer à temps partiel — et de remplacer — les membres du personnel professionnel qui font de la recherche, malgré les difficultés liées à ce type de remplacement. (Extrait d'entrevue n° 215)
- 1.25 Envisager des formules officielles de reconnaissance des chercheuses et chercheurs membres d'une équipe universitaire. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-9)
- 1.26 Tout mettre en œuvre pour que les chercheuses et chercheurs de collège jouissent de conditions comparables à celles dont profitent les chercheuses et chercheurs universitaires. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-16)
- 1.27 S'inspirer des conventions collectives en vigueur dans les universités. (Extrait n° 141 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 1.28 Faciliter l'obtention d'un statut universitaire (associé, *adjunct*) qui permettrait à la chercheuse ou au chercheur de collège de superviser des étudiantes ou étudiants universitaires. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-11)
- 1.29 Inscrire la recherche dans les conventions collectives (Extrait n° 36 du remue-méninge de l'après-midi), en lui accordant une place exclusive. (Extrait n° 37 du remue-méninge de l'après-midi)
- 1.30 Encourager les syndicats à promouvoir la professionnalisation de l'enseignement. (Extrait d'entrevue n° 217)
- 1.31 Faire en sorte que l'environnement que constitue le département devienne un terreau fertile ou un levier pour qui veut faire de la recherche. (Extrait d'entrevue n° 226)
- 1.32 S'assurer que les enseignantes et enseignants conservent les mêmes conditions de travail, qu'ils œuvrent à l'intérieur du collège ou d'un centre collégial de transfert de technologie. (Extrait d'entrevue n° 271)
- 1.33 Diffuser les projets et les résultats de recherche dans le but de valoriser le travail effectué. (Extrait d'entrevue n° 183)
- 1.34 Maintenir l'attribution de prix qui favorisent la reconnaissance. (Extrait n° 51 du remue-méninge de l'après-midi)
- 1.35 Clarifier l'identité professionnelle du personnel du réseau collégial. (Extrait n° 32 du remue-méninge de l'après-midi)

- 1.36 Permettre aux chercheuses et chercheurs qui prennent leur retraite de garder une affiliation avec leur collègue, leur accorder au besoin un statut (sans salaire) de professeure ou professeur émérite, ou de chercheuse ou chercheur associé. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-8)
 - 1.37 Comme c'est le cas dans les universités, continuer d'offrir des programmes de subventions individuelles aux chercheuses et chercheurs de collègue retraités, leur permettre de garder une affiliation sans libération avec leur collègue d'origine et, de même, leur permettre de continuer leur recherche comme membres d'équipes. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-19)
 - 1.38 Miser sur l'apport des personnes retraitées. (Extrait n° 87 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.39 Tenir compte du potentiel de collaboration de l'industrie. (Extrait n° 50 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.40 S'attaquer, pour l'enrayer, au complexe d'infériorité dont souffrent les chercheuses et chercheurs de collègue. (Extrait n° 123 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.41 Ne pas cannibaliser les ressources actuelles et éviter d'améliorer les conditions de pratique de la recherche en influant négativement sur la tâche enseignante. (Extrait n° 150 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.42 Continuer de considérer, lorsque pertinent, la recherche comme un service à la collectivité. (Extrait n° 152 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 1.43 Poursuivre les efforts visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes en éducation. (Extrait d'entrevue n° 262)
2. Propositions relatives à la formation initiale ou continue, comprenant aussi des éléments en matière d'information ou de développement professionnel
- 2.1 Faire connaître, notamment par les journaux ou par Internet, des exemples de réussite. (Extrait n° 128 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 2.2 Faciliter l'accès des chercheuses et chercheurs à l'information, en donnant à l'ARC les moyens de constituer et de tenir à jour un répertoire exhaustif qui pourrait comprendre une banque de chercheuses et chercheurs de l'ordre collégial, la liste des programmes de subvention, une banque de ressources (consultants, mentors, accompagnateurs, services d'analyse de données et autres) ainsi que la liste des organismes et associations œuvrant en recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-31)
 - 2.3 S'assurer que les conseillères et conseillers pédagogiques connaissent les programmes offerts par les collèges ou par les organismes à l'extérieur de ceux-ci, et qu'ils participent à des séances d'information ou de formation sur le sujet. (Extrait du corpus documentaire n° 8-16)
 - 2.4 Offrir au sein de l'établissement ou du réseau collégial (Extrait d'entrevue n° 209) des activités de formation à la recherche (Extrait d'entrevue n° 5; Extrait n° 84 du remue-méninge de l'avant-midi), y compris dans le domaine de l'administration en prévision de la préparation de demandes de subvention. (Extrait d'entrevue n° 186)
 - 2.5 Répondre aux besoins de soutien et de formation des conseillères et conseillers pédagogiques en matière de soutien administratif ou de soutien scientifique des travaux de recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 8-17)
 - 2.6 Organiser à l'intention des conseillères et conseillers pédagogiques des séances d'autoformation ou des simulations de comités d'évaluation. (Extrait d'entrevue n° 212)

- 2.7 Favoriser la participation des chercheuses et chercheurs en émergence à des comités d'évaluation des demandes de subvention afin qu'ils voient ce que d'autres personnes font et, aussi, qu'ils prennent connaissance de la critique formulée à l'égard de ces demandes. (Extrait d'entrevue n° 238)
 - 2.8 Permettre aux conseillères et conseillers pédagogiques de devenir de véritables expertes ou experts en ce qui concerne l'accompagnement des chercheuses et chercheurs. (Extrait du corpus documentaire n° 8-17)
 - 2.9 Favoriser le recours à des services de consultation, de mentorat et de méthodologie. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-5)
 - 2.10 Proposer des modèles humains. (Extrait n° 75 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 2.11 Assurer le transfert intergénérationnel. (Extrait n° 76 des remue-méninges de l'avant-midi)
 - 2.12 Maintenir l'offre de mentorat de l'ARC. (Extrait d'entrevue n° 24)
 - 2.13 Offrir de l'accompagnement (Extrait n° 73 du remue-méninge de l'avant-midi), notamment aux nouveaux venus. (Extrait du corpus documentaire n° 8-17)
 - 2.14 Faire connaître les ressources accessibles à qui souhaite communiquer les résultats de ses travaux. (Extrait du corpus documentaire n° 9-13)
 - 2.15 Clarifier les règles d'admissibilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec qui régissent l'aide offerte aux chercheuses et chercheurs, en ce qui a trait à la publication et aux communications, dans le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses de collègues (PSCCC) et, tout en comprenant le bien-fondé de l'insistance pour que les chercheuses et chercheurs présentent d'abord les résultats de leurs recherches au Québec, mettre en place des mécanismes de manière à ne pas pénaliser ceux qui présentent leurs résultats dans le cadre de conférences internationales avant de les présenter au Québec. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-22)
 - 2.16 Encourager la communication scientifique de résultats de recherche à l'intérieur de congrès internationaux. (Extrait d'entrevue n° 210)
 - 2.17 Organiser des simulations d'animation d'atelier ou de communication par lesquels on présente des résultats de recherche. (Extrait d'entrevue n° 216)
 - 2.18 Assurer par les cours offerts dans les programmes de formation à l'enseignement collégial qui sont dispensés par les universités québécoises le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale en éducation. (Extrait n° 2 du remue-méninge de l'après-midi)
3. Propositions liées à l'organisation du travail, au sein d'un établissement ou entre plusieurs organisations
- 3.1 Accorder de la liberté aux chercheuses et chercheurs, éviter le contrôle outrancier. (Extrait d'entrevue n° 154)
 - 3.2 Faire confiance aux chercheuses et chercheurs. (Extrait d'entrevue n° 254)
 - 3.3 Accorder de l'autonomie sur le plan professionnel. (Extrait n° 61 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 3.4 Assurer la coordination du dossier de la recherche : la préparation de demandes de subvention, la gestion de budgets d'infrastructure, la diffusion d'information et la promotion de la recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-6)
 - 3.5 S'assurer que les porteuses et porteurs du dossier de la recherche aient du temps à consacrer à celui-ci. (Extrait n° 42 du remue-méninge de l'après-midi)

- 3.6 Accroître le contrôle des conseillères et conseillers pédagogique au regard de la tâche, du début à la fin d'un processus, et ainsi éviter la seule réponse à une commande. (Extrait d'entrevue n° 213)
- 3.7 Libérer de l'enseignement les chercheuses et chercheurs qui obtiennent une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ou d'autres organismes qui n'allouent aucune ressource pour la libération de l'enseignement. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-15)
- 3.8 Appuyer les enseignantes et enseignants par une offre de soutien professionnel, notamment pour ce qui concerne l'information sur la recherche et sur le système de la recherche ainsi que l'aide à l'obtention des subventions. (Extrait d'entrevue n° 43; Extrait du corpus documentaire n° 4-26)
- 3.9 Engager des agentes et agents de liaison. (Extrait du corpus documentaire n° 15-4)
- 3.10 Soutenir les chercheuses et chercheurs dans la recherche de partenaires financiers. (Extrait n° 72 du remue-méninge de l'après-midi)
- 3.11 Offrir aux chercheuses et chercheurs quelqu'un/e avec qui parler. (Extrait d'entrevue n° 159)
- 3.12 Veiller au soutien émotif dans les cas de refus de subvention. (Extrait d'entrevue n° 269)
- 3.13 Aider les chercheuses et chercheurs afin qu'ils respectent les échéanciers et qu'ils atteignent les objectifs visés. (Extrait d'entrevue n° 270)
- 3.14 Offrir du soutien compétent sur le plan administratif (Extrait n° 86 du remue-méninge de l'avant-midi), y compris pour ce qui concerne le secrétariat (Extrait d'entrevue n° 256) ainsi que pour la gestion des documents. (Extrait d'entrevue n° 180)
- 3.15 Alléger les démarches administratives à effectuer en lien avec la participation à des colloques tenus à l'extérieur du Québec. (Extrait d'entrevue n° 185)
- 3.16 Offrir des services d'administration des subventions. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-4)
- 3.17 Appuyer la recherche par de l'aide technique, fournie par les membres du personnel de soutien. (Extrait d'entrevue n° 36)
- 3.18 Provoquer des rencontres entre les directions d'études (de PERFORMA) et la personne responsable du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, administré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (Extrait d'entrevue n° 211)
- 3.19 Dans le cadre d'une recherche subventionnée par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, administré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, permettre aux chercheuses et chercheurs de faire appel aux services d'étudiantes ou d'étudiants universitaires de deuxième cycle pour effectuer certaines parties des travaux de recherche afin, entre autres, d'accroître le nombre et le type de lieux de formation potentiels. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-23)
- 3.20 Reconnaître le rôle primordial, voire central, de la praticienne ou du praticien et soutenir ses initiatives de recherche, ses efforts pour innover sur le terrain, et l'aider à réinvestir dans la salle de classe. (Extrait du corpus documentaire n° 10-9)
- 3.21 Diffuser les résultats de la recherche et en accroître l'impact en collaborant avec les organismes dont c'est la spécialité, tels PERFORMA et le Centre collégial de développement de matériel didactique. (Extrait du corpus documentaire n° 9-13)

- 3.22 Apprécier régulièrement les retombées de la recherche sur la qualité de l'enseignement. (Extrait du corpus documentaire n° 10-9)
 - 3.23 Mettre à profit, au sein des établissements, l'expertise des chercheuses et chercheurs (Extrait n° 5 du remue-méninge de l'après-midi), y compris dans l'élaboration des plans stratégiques. (Extrait n° 6 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 3.24 Faire connaître, notamment par les journaux ou par Internet, des exemples de réussite. (Extrait n° 128 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 3.25 Lever le frein que représente la méconnaissance de la recherche collégiale. (Extrait n° 122 du remue-méninge de l'avant-midi)
4. Propositions reflétant la volonté de travailler dans une perspective de collégialité
- 4.1 Miser sur la collaboration plutôt que sur la compétition. (Extrait n° 146 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 4.2 Favoriser le réseautage entre les chercheuses et chercheurs. (Extrait d'entrevue n° 1)
 - 4.3 Encourager la recherche en équipes. (Extrait d'entrevue n° 160) intercollégiales. (Extrait du corpus documentaire n° 3-2)
 - 4.4 Favoriser la réalisation de projets interdisciplinaires. (Extrait du corpus documentaire n° 3-2)
 - 4.5 Maintenir l'existence d'une association professionnelle. (Extrait d'entrevue n° 43)
 - 4.6 Maintenir l'offre de service de l'ARC à l'intention des conseillères et conseillers pédagogiques. (Extrait d'entrevue n° 47)
 - 4.7 Composer la tâche des chercheuses et chercheurs sans pénaliser celle des membres du personnel qui ne font pas de recherche. (Extrait n° 25 du remue-méninge de l'après-midi)

Sur le plan organisationnel

Ce deuxième bloc comprend 75 propositions qui comportent un intérêt sur le plan organisationnel. Ces propositions sont regroupées en deux catégories : 5. propositions qui portent sur l'organisation à l'échelle locale; 6. propositions qui concernent l'organisation de la recherche à l'échelle du réseau collégial ou à l'échelle provinciale, voire nationale ou internationale. Un certain nombre d'entre elles présentent un caractère résolument politique.

5. Suggestions qui portent sur l'organisation de la recherche à l'échelle locale
 - 5.1 Faire preuve de créativité sur le plan institutionnel. (Extrait n° 62 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 5.2 Manifester de la volonté. (Extrait n° 88 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 5.3 Produire un énoncé de mission au regard de la recherche. (Extrait n° 129 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 5.4 Attendre de la part des directions d'établissement qu'elles proposent leur vision de la recherche collégiale. (Extrait n° 3 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.5 Inscrire la recherche dans les plans institutionnels. (Extrait d'entrevue n° 59)
 - 5.6 Attendre du milieu qu'il éduque son personnel, c'est-à-dire qu'il fasse son travail d'employeur. (Extrait d'entrevue n° 222)
 - 5.7 Mettre à profit l'expertise des chercheuses et chercheurs, et, de plus, s'appuyer sur les résultats de la recherche pour l'élaboration des plans stratégiques. (Extrait n° 9 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.8 Définir l'orientation stratégique de l'établissement au regard de la recherche. (Extrait n° 25 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 5.9 Encourager l'accroissement des politiques et des comités liés à la recherche. (Extrait n° 60 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.10 Adopter un plan de développement de la recherche. (Extrait d'entrevue n° 120)
 - 5.11 Exiger de chaque établissement qu'il adopte une politique de la recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-7)
 - 5.12 Assurer la représentativité des chercheuses et chercheurs au sein des établissements d'enseignement. (Extrait n° 19 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.13 Doter les collèges de mesures incitatives pour leur permettre d'abriter, de promouvoir et d'appuyer concrètement les activités de recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10)
 - 5.14 Exiger de chaque établissement qu'il se dote d'un comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains ou mettre à la disposition du réseau un comité provincial ou des comités régionaux d'éthique de la recherche avec des êtres humains. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-7)
 - 5.15 Mettre ce qu'il faut en œuvre pour que les établissements puissent « vendre » les fruits des recherches, c'est-à-dire qu'ils en soient propriétaires. (Extrait d'entrevue n° 126)
 - 5.16 Obtenir son admissibilité auprès des organismes subventionnaires. (Extrait d'entrevue n° 248)
 - 5.17 Créer des centres de recherche intégrés à l'établissement. (Extrait d'entrevue n° 34)
 - 5.18 Mettre sur pied une infrastructure de recherche. (Extrait d'entrevue n° 121)
 - 5.19 S'assurer de la qualité du contact, de l'ouverture et de la compréhension, de part et d'autre, entre la direction de l'établissement et le syndicat. (Extrait d'entrevue n° 150)
 - 5.20 Faire preuve de souplesse dans l'application des conventions collectives (Extrait d'entrevue n° 106) ou, encore, dans la définition ou l'attribution de la tâche. (Extrait n° 23 du remue-méninge de l'avant-midi)

- 5.21 Prendre en compte la mixité de la tâche, pour qui enseigne et fait de la recherche. (Extrait n° 16 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.22 Encourager les chercheuses et chercheurs. (Extrait d'entrevue n° 158)
 - 5.23 Encourager la recherche en équipe. (Extrait d'entrevue n° 160)
 - 5.24 Accommoder les chercheuses et chercheurs qui ont besoin de terminer un projet au-delà de la période liée à la subvention octroyée. (Extrait n° 13 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.25 Accentuer les « transferts de compétences » entre recherche, enseignement et création, entre les disciplines et entre les différentes formes de pédagogie pratiquées. (Extrait du corpus documentaire n° 13-31)
 - 5.26 Prendre en compte la productivité en recherche dans le cadre de l'évaluation institutionnelle. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-2)
 - 5.27 Faire de la recherche un objet statutaire au sein des instances. (Extrait n° 47 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.28 Maximiser les retombées de la recherche sur les étudiantes et étudiants. (Extrait n° 22 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 5.29 Accorder, et ce, de façon systématique, une libération de l'enseignement aux chercheuses et chercheurs de collègue qui obtiennent des subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Conseil de recherches en science et en génie du Canada ou d'autres organismes de recherche qui n'allouent que des budgets de fonctionnement. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-21)
 - 5.30 Lever le frein que représente la méconnaissance de la recherche collégiale. (Extrait n° 122 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 5.31 Valoriser la recherche, sans que ce soit nécessairement dans une perspective de rentabilisation financière. (Extrait n° 23 du remue-méninge de l'après-midi)
6. Propositions qui concernent l'organisation de la recherche à l'échelle du réseau collégial ou à l'échelle provinciale, voire nationale ou internationale
- 6.1 Faire en sorte que les activités de recherche soient portées par un milieu bien vivant, soucieux de développer la culture scientifique ou technologique. (Extrait du corpus documentaire n° 9-12-12)
 - 6.2 Penser autrement l'ordre d'enseignement collégial. (Extrait n° 44 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 6.3 Manifester de la volonté. (Extrait n° 88 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 6.4 Multiplier les appuis politiques, par exemple de la part des fédérations syndicales ou de la Fédération des cégeps. (Extrait n° 35 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 6.5 Maintenir, voire développer, les instances de concertation. (Extrait n° 50 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 6.6 Camper la recherche – de tous les types et dans tous les domaines, et non seulement la recherche appliquée (Extrait du corpus documentaire n° 7-9) –, dans la mission des établissements. (Extrait d'entrevue n° 73)
 - 6.7 Favoriser la recherche libre et autonome, non assujettie à l'entreprise privée. (Extrait n° 73 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 6.8 Inscrire résolument l'ordre collégial au sein de l'enseignement supérieur. (Extrait n° 18 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 6.9 Mettre sur pied une infrastructure de recherche à l'échelle du réseau. (Extrait d'entrevue n° 126)
 - 6.10 Créer un collègue de la recherche. (Extrait d'entrevue n° 230)

- 6.11 Faire en sorte que le réseau des cégeps et le réseau des collèges privés travaillent de concert en ce qui concerne la recherche, notamment en raison de l'effet politique d'une telle alliance. (Extrait d'entrevue n° 264)
- 6.12 Outiller les collèges, pour assurer le développement institutionnel, y compris pour ce qui est de la recherche, de la recherche-développement, de la recherche appliquée et de la recherche fondamentale, par le soutien à un organisme comme le CADRE, très précieux pour s'assurer que la recherche soit bien ancrée dans le milieu collégial. (Extrait d'entrevue n° 220)
- 6.13 Permettre au Centre de documentation collégiale de continuer d'offrir un excellent soutien. (Extrait d'entrevue n° 258)
- 6.14 Favoriser l'engagement sur une base régionale. (Extrait du remue-méninge n° 38 de l'avant-midi)
- 6.15 Encourager la recherche en équipes intercollégiales ou interdisciplinaires. (Extrait du corpus documentaire n° 3-2)
- 6.16 Favoriser la création de centres de recherche issus des collèges (Extrait du corpus documentaire n° 5-6) ou associés aux centres collégiaux de transfert de technologie. (Extrait du corpus documentaire n° 3-2)
- 6.17 Créer des pôles de développement, notamment mais non exclusivement technologiques. (Extrait d'entrevue n° 219)
- 6.18 Poursuivre le travail de repérage des centres de recherche non reconnus comme centres collégiaux de transfert de technologie. (Extrait n° 57 du remue-méninge de l'après-midi)
- 6.19 Créer des ponts entre les établissements d'enseignement et les centres collégiaux de transfert de technologie, par l'entremise des chercheuses et chercheurs mais aussi par celle des directions générales. (Extrait d'entrevue n° 104)
- 6.20 Faciliter la participation du personnel enseignant aux activités des centres collégiaux de transfert de technologie. (Extrait du corpus documentaire n° 14-35)
- 6.21 S'assurer de la qualité du contact, de l'ouverture et de la compréhension, de part et d'autre, entre la direction de l'établissement et le syndicat. (Extrait d'entrevue n° 150)
- 6.22 Améliorer la promotion relative aux ressources disponibles. (Extrait du corpus documentaire n° 5-5)
- 6.23 Rendre plus accessible et plus simple l'obtention de subventions. (Extrait n° 26 du remue-méninge de l'après-midi)
- 6.24 Apprécier régulièrement les retombées de la recherche sur la qualité de l'enseignement. (Extrait du corpus documentaire n° 10-9)
- 6.25 Demander aux organismes de subvention de réviser leurs calendriers de subventions. (Extrait d'entrevue n° 187)
- 6.26 S'assurer que les chercheuses et chercheurs de collège soient bien représentés au sein des divers comités des organismes subventionnaires, incluant les comités d'évaluation. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-24)
- 6.27 Revoir les exigences du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, administré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'attendre des chercheuses et chercheurs un produit plus significatif, comme un résumé ou une communication orale, que le rapport actuel. (Extrait d'entrevue n° 239)
- 6.28 Évaluer la pertinence qu'un interlocuteur spécifique au réseau collégial, responsable des dossiers qui s'y rapportent, soit désigné au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-30)

- 6.29 Amener les Fonds de recherche du Québec à offrir des programmes de subventions individuelles. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-17)
- 6.30 Amener les Fonds de recherche du Québec à permettre la constitution d'équipes collégiales. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-18)
- 6.31 Permettre aux enseignantes et enseignants qui n'ont pas encore de doctorat de bénéficier des programmes de subvention administrés par les Fonds de recherche du Québec (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-28) ou le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (Extrait du corpus documentaire n° 12-3)
- 6.32 S'assurer que les organismes de subvention fédéraux comprennent la problématique de la recherche effectuée dans le cadre de l'enseignement collégial. (Extrait d'entrevue n° 78)
- 6.33 Demander que le statut de chercheuse principale ou chercheur principal soit accessible dans le cadre d'un plus grand nombre de programmes de subvention. (Extrait du corpus documentaire n° 5-6)
- 6.34 Planifier des sommets sur la recherche collégiale, auxquels participeraient notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Association pour la recherche au collégial et l'Association québécoise de pédagogie collégiale. (Extrait d'entrevue n° 265)
- 6.35 Admettre la formation d'équipes de recherche collégiales dans le volet recherche fondamentale et appliquée des organismes de subvention à la recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-27)
- 6.36 Faciliter le rapprochement entre les chercheuses et chercheurs de collège subventionnés par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, administré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et les facultés universitaires d'éducation pour augmenter le nombre de collaborations et d'équipes mixtes. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-26)
- 6.37 Permettre aux chercheuses et chercheurs qui ne trouvent pas de collaborations avec des équipes de recherche universitaires québécoises, soit de collaborer avec des universités situées à l'extérieur du Québec, soit de bénéficier de subventions de recherche individuelles. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-10)
- 6.38 Tenir compte du potentiel de collaboration de l'industrie. (Extrait n° 50 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 6.39 Lever le frein que représente la méconnaissance de la recherche collégiale. (Extrait n° 122 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 6.40 Amorcer une réflexion sur la part de la recherche dans les collèges. (Extrait n° 138 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 6.41 Entretenir les liens privilégiés qui existent entre la recherche collégiale et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (Extrait n° 148 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 6.42 Attiser le début d'intérêt du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation au regard de la recherche collégiale. (Extrait n° 59 du remue-méninge de l'après-midi)
- 6.43 Maintenir les activités de l'ARC visant la diffusion dans le cadre du congrès de l'Acfas ou la représentation auprès de différents organismes concernés par la recherche. (Extrait n° 49 du remue-méninge de l'après-midi)
- 6.44 Tenir à jour la connaissance de la recherche collégiale. (Extrait n° 61 du remue-méninge de l'après-midi)

Sur le plan des ressources financières

Ce troisième bloc regroupe 26 propositions présentant un intérêt sur le plan des ressources financières, autant en ce qui concerne les ressources imposantes, comme les programmes de subvention et les conditions qui y sont reliées, que les ressources qui le sont moins, comme l'aide directe aux projets. Ces ressources sont regroupées en deux catégories : 7. propositions relatives aux mesures budgétaires; 8. propositions relatives aux coûts directs des projets.

7. Propositions relatives aux mesures budgétaires

- 7.1 Offrir par l'entremise de l'ARC, aux établissements ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs, du soutien à l'accès aux mesures administrées par les organismes de subvention. (Extrait d'entrevue n° 62)
- 7.2 Augmenter les budgets des organismes provinciaux, dans une perspective d'accroissement du nombre de personnes susceptibles de faire de la recherche (Extrait d'entrevue n° 81)
- 7.3 Injecter de nouvelles ressources pour le développement de la recherche collégiale. (Extrait n° 63 du remue-méninge de l'après-midi)
- 7.4 Définir les ressources financières en fonction des conditions de pratique de la recherche collégiale. (Extrait du corpus documentaire n° 5-5)
- 7.5 Diversifier les formules de financement, par exemple en les allégeant pour libérer les chercheuses et chercheurs à temps partiel. (Extrait d'entrevue n° 252)
- 7.6 Permettre l'accès aux mesures budgétaires auxquelles les universitaires ont actuellement accès (Extrait d'entrevue n° 37), dans une perspective stratégique. (Extrait du corpus documentaire n° 5-6)
- 7.7 Appliquer de façon stratégique l'accès des chercheuses et chercheurs du réseau collégial aux mesures budgétaires accessibles aux universitaires. (Extrait du corpus documentaire n° 5-6)
- 7.8 Tenir compte de la performance en recherche pour l'obtention de subventions. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10)
- 7.9 Faire en sorte que « chercheuses et chercheurs », d'une part, et « subventions », d'autre part, ne soient pas nécessairement indissociables. (Extrait n° 121 du remue-méninge de l'avant-midi)
- 7.10 Revoir les échelles salariales de sorte qu'elles tendent vers les échelles propres à l'enseignement supérieur plutôt que vers celles propres à l'enseignement primaire ou secondaire. (Extrait n° 70 du remue-méninge de l'après-midi)
- 7.11 Diversifier le soutien financier à la recherche technologique, principalement en ce qui a trait au financement des coûts indirects de la recherche. (Extrait du corpus documentaire n° 3-2)
- 7.12 Augmenter les ressources visant le perfectionnement des chercheuses et chercheurs. (Extrait n° 68 du remue-méninge de l'après-midi)
- 7.13 Encourager les chercheuses et chercheurs sur le plan financier, par exemple en leur offrant les ressources nécessaires à la participation à des colloques (Extrait n° 1 du remue-méninge de l'après-midi) ou à la diffusion des résultats de leurs travaux. (Extrait n° 77 du remue-méninge de l'après-midi)
- 7.14 S'assurer que les ressources offertes soient suffisantes pour absorber les coûts directs et les coûts indirects (frais de matériel, laboratoire, etc.) de la recherche (Extrait n° 28 du remue-méninge de l'après-midi), y compris pour l'accès aux ressources documentaires ou informationnelles. (Extrait n° 74 du remue-méninge de l'après-midi)

- 7.15 Adapter la formule de financement des établissements. (Extrait n° 41 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 7.16 Réserver, au sein de chaque établissement, un montant pour la recherche (Extrait n° 62 du remue-méninge de l'après-midi)
 - 7.17 Dédier, au sein d'un établissement, des ressources à la bonification des subventions obtenues. (Extrait d'entrevue n° 234)
 - 7.18 Assurer la pérennité des ressources financières. (Extrait n° 29 du remue-méninge de l'après-midi)
8. Suggestions relatives aux coûts directs de la recherche
- 8.1 Offrir aux chercheuses et chercheurs un statut différent, accompagné d'une augmentation de salaire. (Extrait n° 88 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 8.2 Soutenir les chercheuses et chercheurs en émergence (Extrait d'entrevue n° 8), que ce soit par une libération de l'enseignement, l'intégration à une équipe ou de la formation.
 - 8.3 Créer une banque d'ETC dédiés à la recherche, en les réservant par secteurs (Extrait d'entrevue n° 7), ou offrir son équivalent en argent (Extrait du corpus documentaire n° 2-4)
 - 8.4 Soutenir les préprojets. (Extrait d'entrevue n° 10)
 - 8.5 Libérer la chercheuse ou le chercheur de sa tâche pour rédiger une demande de subvention. (Extrait d'entrevue n° 246)
 - 8.6 Mettre sur pied une mesure qui agirait en tant qu'incubateur de projets qui n'auraient pas été retenus pour une subvention mais dont le potentiel aurait été remarqué. (Extrait d'entrevue n° 259)
 - 8.7 Tenir compte de la contribution réelle de la chercheuse ou du chercheur de collègue à une équipe universitaire pour déterminer le montant du budget qui lui revient plutôt que de limiter sa part à un montant standard, souvent limité à 7 000 \$. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-12)
 - 8.8 S'assurer que le montant alloué à une équipe dont l'un des membres provient de l'ordre d'enseignement collégial soit intégralement mis à la disposition de la chercheuse ou du chercheur en question. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-13)
 - 8.9 Faire en sorte que les frais de déplacement soient à la charge de l'établissement, s'ils ne sont pas compris dans les ressources octroyées dans le cadre d'une subvention. (Extrait d'entrevue n° 257)

Sur le plan des ressources matérielles et technologiques

Ce quatrième et dernier bloc de propositions regroupe 12 propositions qui comportent un certain intérêt sur le plan des ressources matérielles et technologiques. Il s'agit de considérer dans ce bloc autant les ressources matérielles de toutes sortes que les ressources technologiques de pointe pour la mise en œuvre des activités de recherche. Les propositions reliées à ces ressources sont présentées ci-dessous en deux catégories : 9. propositions liées aux ressources mises à la disposition de l'enseignement supérieur québécois; 10. propositions liées à des besoins à combler à l'intérieur de l'ordre d'enseignement collégial.

9. Propositions liées aux ressources mises à la disposition de l'enseignement supérieur québécois
 - 9.1 Permettre aux chercheuses et chercheurs membres d'une équipe universitaire d'avoir accès aux locaux de recherche universitaires, puisque ces locaux sont entièrement payés par le gouvernement. (Extrait du corpus documentaire n° 10-10-14)
 - 9.2 Favoriser l'accès aux publications scientifiques, en ligne et à la bibliothèque. (Extrait du corpus documentaire n° 4-26)
 - 9.3 Rendre possible l'accès aux banques de données. (Extrait n° 130 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 9.4 Rendre possible l'accès aux instruments que les universitaires utilisent. (Extrait d'entrevue n° 37)
 - 9.5 Soutenir le renouvellement de l'équipement afin de soutenir le maintien de l'expertise. (Extrait d'entrevue n° 266)

10. Propositions liées à des besoins à combler à l'intérieur de l'ordre d'enseignement collégial
 - 10.1 Mettre en place les conditions physiques propices à l'activité de recherche. (Extrait n° 81 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 10.2 Fournir un local de recherche, l'accès à un ordinateur, à Internet, à un laboratoire de recherche (Extrait du corpus documentaire n° 10-10), voire à des photocopies (Extrait d'entrevue n° 243)
 - 10.3 Offrir un espace de création. (Extrait n° 79 du remue-méninge de l'avant-midi)
 - 10.4 Attribuer des locaux aux équipes de recherche. (Extrait d'entrevue n° 35)
 - 10.5 Mettre des logiciels de recherche à la disposition des chercheuses et chercheurs. (Extrait du corpus documentaire n° 4-26)
 - 10.6 Confier à l'ARC le mandat de dresser une liste de périodiques à l'intérieur desquels les chercheuses et chercheurs pourraient publier les résultats de leurs recherches et les encourager à publier dans ces périodiques. (Extrait d'entrevue n° 240)
 - 10.7 Numériser, mettre en ligne et rendre téléaccessibles, par un outil de recherche puissant, le patrimoine que constitue la recherche collégiale. (Extrait d'entrevue n° 267)